

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024_054

Arrondissement d'Aix en Provence

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

COMMUNE
DE
LA FARE LES OLIVIERS
13580

2024_2_DGS

**Arrêté portant délégation de fonction à
Monsieur Joël YERPEZ**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 portant date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2024 procédant à l'élection des adjoints,

Vu le tableau du Conseil Municipal du 8 février 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Joël YERPEZ reçoit délégation de fonction pour tous les actes relatifs à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à la gestion du patrimoine.

ARTICLE 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « *par délégation du Maire* ».

ARTICLE 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de son affichage en mairie.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 février 2024.

Le Maire

